

AVOCATE OU AVOCAT - DROIT DE LA CONSTRUCTION

MANDAT TEMPORAIRE À TEMPS PLEIN (35 HEURES / SEMAINE) POUR UNE DURÉE D'ENVIRON DEUX ANS

CONCOURS P-15-16-06

La Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) recherche une avocate ou un avocat principalement en droit de la construction pour un contrat à temps plein. Il s'agit d'un mandat temporaire pour une durée d'environ 2 ans.

La CSMV doit gérer d'importants projets de construction et d'agrandissement d'établissements scolaires qui sont en cours, en raison des réponses positives obtenues du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à l'égard de ses demandes d'ajouts d'espaces.

Rappelons que la CSMV gère actuellement un parc immobilier de près de 72 immeubles.

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi d'avocate ou avocat comporte plus spécifiquement l'exercice d'attributions conformes à celles définies dans la Loi sur le Barreau, L.R.Q., c. B-1.

L'avocate ou l'avocat fournit sur demande des avis juridiques; elle ou il exerce au besoin toutes les fonctions de sa profession.

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

Sous la supervision de la directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications, l'avocate ou l'avocat rédige des avis juridiques et conseille les gestionnaires sur l'application des diverses lois reliées principalement au droit de la construction. De plus, elle ou il est amené à travailler dans les domaines suivants :

Litige : défense aux recours judiciaires des entrepreneurs et sous-traitants, rédaction de procédures judiciaires et plaidoiries, négociation avec les entrepreneurs, sous-traitants et professionnels. Au besoin, dépose les recours nécessaires (agit en demande).

Contrats : analyse des soumissions, en respect des règles et processus de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et de ses règlements, interprétation des documents d'appel d'offres, vérification et rédaction de contrats, conseils de prévention afin de réduire les litiges (vise les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction);

Recouvrement : recours judiciaire en demande suite aux dommages causés aux biens et immeubles en lien avec le Régime d'indemnisation du Ministère;

Organismes : conseils en lien avec les organismes de réglementation tels la Commission de la construction (CCQ), la Régie du bâtiment (RBQ) et la Commission de la santé et sécurité au travail (CSST);

Lois et règlements : analyse et suivi des modifications aux lois et règlements applicables.

L'avocate ou l'avocat peut être appelé à rédiger des actes de procédures judiciaires et à plaider au nom de la CSMV devant les organismes judiciaires ou quasi-judiciaires. Elle ou il conseille régulièrement l'équipe de direction du Service des ressources matérielles et le Responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) de la CSMV. Outre ces mandats principaux, elle ou il peut être appelé à traiter des dossiers touchant au droit scolaire, en collaboration avec l'équipe du secteur juridique.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Être membre du Barreau du Québec.
- Une expérience dans le domaine du droit de la construction et du droit scolaire constitue un atout.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Aptitudes marquées pour la communication.
- Réussite à un test de français écrit.

CONDITIONS D'EMPLOI : régies par la convention collective du personnel professionnel (CSQ) - Poste syndiqué

TRAITEMENT ANNUEL : de 42 125 \$ à 80 459 \$

CANDIDATURE

Nous invitons les personnes intéressées à faire parvenir une lettre de motivation ainsi que leur curriculum vitae **au plus tard le 22 janvier 2016 à midi**, en mentionnant le numéro de concours **P-15-16-06**, à l'attention de :

Madame Emilie St-Amand, agente d'administration
Commission scolaire Marie-Victorin
Service des ressources humaines
13, rue Saint-Laurent Est, Longueuil (Québec) J4H 4B7

Télécopieur : 450 670-9604

Courriel : cvprofessionnel@csmv.qc.ca

N.B. Seules les personnes retenues pour une entrevue recevront une réponse.

La Commission scolaire Marie-Victorin est engagée dans un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.